

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 01/ONDH/UNICEF/2020**  
**(Séance publique)**

Le **26 juin 2020 à 10 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de l'ONDH, sis au **Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat**, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à l'évaluation du programme DAAM (Aide Directe aux veuves en situation de précarité ayant des enfants orphelins à charge).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ONDH, au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et l'adresse électronique suivante : [www.ondh.ma](http://www.ondh.ma)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent soixante-quinze milles dirhams hors taxes (775 000,00)\*.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis, contre récépissé, à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9,10, 11 et 12 du règlement de la consultation.

\* Etant financé dans le cadre du partenariat bilatéral ONDH/UNICEF, Ce projet bénéficie de l'exonération de la TVA.